

# Renforcement du plan national « Osez l'IA » pour sensibiliser les entreprises à l'intelligence artificielle et les accompagner dans sa mise en œuvre

17.6.2026 - | DGCCRF

**À l'occasion du salon VivaTech, Anne Le Hénanff, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, et Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, ont annoncé une nouvelle étape dans le plan « Osez l'IA », qui vise à accélérer la diffusion de l'intelligence artificielle dans toutes les entreprises françaises.**

Lancé en juillet 2025 dans le cadre de la stratégie nationale pour l'IA, le plan « Osez l'IA » a pour objectif d'accélérer la diffusion de l'IA dans les entreprises, afin de renforcer la compétitivité du tissu économique français et stimuler l'innovation. La cible fixée est un taux de diffusion de l'IA, à horizon 2030, dans 100% des grandes entreprises, 80% des PME ETI, et 50% des TPE.

## **Élargissement du réseau des « Ambassadeurs IA »**

La sensibilisation des entreprises constitue la première priorité du plan. Le réseau des « Ambassadeurs IA », qui mobilise de nombreux acteurs sélectionnés pour leur connaissance pratique de l'IA et leur ancrage dans les écosystèmes locaux ou sectoriels, a pour mission de sensibiliser les entreprises aux bénéfices de l'IA - à travers les actions et événements qu'ils organisent -, de partager les ressources mises à disposition par l'État pour favoriser l'adoption de solutions souveraines, et d'orienter les entreprises vers des interlocuteurs ou dispositifs adaptés à leurs besoins. Cette dynamique permettra d'amplifier la portée des actions déjà en cours, portées notamment par la Direction générale des Entreprises dans le cadre du dispositif France Num et par les Chambres de Commerce et d'Industrie. En 9 mois de déploiement du réseau des ambassadeurs, ces actions de sensibilisation ont déjà touché plus de 35 000 entreprises.

Le réseau est élargi à 45 nouveaux Ambassadeurs pour renforcer les régions métropolitaines, mais aussi pour intégrer les Départements ou Régions français d'Outre-Mer (DROM) et les Collectivités d'Outre-Mer (COM). Au total, 615 ambassadeurs sont désormais répartis dans 20 Régions et collectivités, et 13 secteurs d'activité.

Les entreprises peuvent dès à présent identifier leur Ambassadeur de référence via la liste accessible en ligne, et consulter les événements organisés ou relayés par le réseau sur l'agenda partagé « Osez l'IA ».

## **Ouverture de la plateforme « Accélérez l'IA » de partage de cas d'usages**

Pour permettre aux entreprises d'identifier des cas d'usages de l'IA adaptés à leur situation, de s'en inspirer, et de faire de l'IA un véritable levier de performance, la plateforme « Accélérez avec l'IA », développée et mise en œuvre par Bpifrance dans le cadre du plan « Osez l'IA », a été lancée ce mercredi 17 juin à l'occasion du salon Vivatech. Accessible en ligne, elle présente plus de 75 exemples concrets de déploiement de l'IA dans tous les secteurs d'activités et différentes fonctions de l'entreprise, des informations pratiques, ainsi que des témoignages de dirigeants. Elle sera mise à jour au fil de l'eau, notamment grâce aux contributions de dirigeants d'entreprises, avec de nouveaux cas d'usages pertinents utiles aux entreprises comme aux acteurs les accompagnant.

## **Mise en œuvre des actions d'accompagnement « Diags Data IA » et « Accélérateurs IA »**

Dans le cadre du plan « Osez l'IA », Bpifrance Conseil met en œuvre pour le compte de l'État deux dispositifs d'accompagnement, cofinancés par le plan « France 2030 » visant à accélérer la transformation des secteurs clés de notre économie par l'innovation.

Les « Diagnostics Data IA » permettent à des PME et ETI d'identifier et exploiter le potentiel de l'IA au sein de leur entreprise, par une prestation de 8 jours-hommes, pour un coût de 10 000 € HT, avec une prise en charge de 40 % par France 2030. Ces diagnostics font intervenir un expert pour un premier état des lieux technique et opérationnel, l'identification de cas d'usage concrets et applicables, et leur priorisation selon leur valeur ajoutée pour l'entreprise. Sont éligibles à ce dispositif les PME et ETI ayant un effectif entre 10 et 2 000 salariés, et immatriculées en France au registre du commerce et des sociétés (RCS). Les diagnostics sont financés à hauteur de 9,6 M€ par France 2030.

Les experts des Diags Data IA pourront également s'appuyer par exemple sur un catalogue d'offres de solutions souveraines d'IA pour PME/ETI afin de recommander des solutions adaptées à chaque entreprise. Il sera publié pendant l'été et constitué des lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé le 13 mai 2026 par la Direction générale des Entreprises (DGE) et le SGPI avec le soutien du Hub France IA.

Les « Accélérateurs IA » sont des accompagnements individuels d'entreprises sur-mesure, comprenant, sur 18 mois : un Diagnostic 360° avec focus IA de 12 jours, deux modules complémentaires (2x13 jours) pour approfondir l'impact stratégique des projets d'IA pour l'entreprise et son modèle d'affaires, et fournir un appui aux équipes pour leur déploiement, des sessions de formation collectives, et de la mise en réseau. Ils visent à formaliser la réflexion stratégique autour de la performance et de la transformation numérique avec l'IA, identifier et prioriser les cas d'usage à forte valeur ajoutée, et impulser le déploiement concret d'un projet d'IA. Le coût est pris en charge à hauteur de 46% par France 2030. Les Accélérateurs IA sont accessibles aux PME et ETI réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 8 M€, de plus de 50 collaborateurs, et avec au moins 3 ans d'existence. Ils sont cofinancés à hauteur de 2 M€ par France 2030. Deux typologies seront proposées : l'Accélérateur IA, et l'Accélérateur IA & Industrie.

**Anne Le Henanff, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique, a déclaré :** « Avec cette plateforme de cas d'usage, ces actions d'accompagnement, nous franchissons une étape concrète et décisive dans le déploiement du plan Osez l'IA. Notre réseau d'ambassadeurs, renforcé par de nouveaux arrivants de tous les territoires, y compris en Outre-Mer, continuera ses actions de terrain pour montrer aux entreprises, partout en France, ce que l'IA peut leur apporter concrètement pour leur croissance et leur compétitivité, et les inciter au passage à l'action et à la mise en œuvre concrète de projets d'IA. »

**Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, a déclaré :** « Afin de renforcer la compétitivité du tissu économique et stimuler l'innovation, le plan France 2030 est mobilisé pour appuyer l'accompagnement des entreprises dans leur adoption de l'IA, et favoriser la mise en œuvre de projets IA pertinents, créateurs de valeur, fondés sur des outils souverains. »

**Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, a déclaré :** « Bpifrance est pleinement mobilisée pour conseiller et accompagner les entreprises dans l'adoption de l'IA, au moyen de dispositifs d'accompagnement adaptés aux PME et ETI, et le recensement et la diffusion de cas de déploiement dont peuvent s'emparer l'ensemble des entreprises et des acteurs de l'accompagnement. »

**Pour en savoir plus sur le plan Osez l'IA :**

<https://www.economie.gouv.fr/actualites/osez-lia-un-plan-pour-diffuser-lia-dans-toutes-les-entreprises>

**Contacts presse :**

Cabinet d'Anne Le Hénanff - 01 53 18 43 07 : [presse@cabinets.numerique.gouv.fr](mailto:presse@cabinets.numerique.gouv.fr)

Direction générale des Entreprises - 01 44 97 04 49 : [presse.dge@finances.gouv.fr](mailto:presse.dge@finances.gouv.fr)

Secrétariat général pour l'investissement : [presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr) - 01 42 75 64 58

Bpifrance : [presse@bpifrance.fr](mailto:presse@bpifrance.fr)

**À propos de France 2030**

- **France 2030 traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos

universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).

- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Banque publique d'investissement (Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir

<https://presse.economie.gouv.fr/renforcement-du-plan-national-osez-lia-pour-sensibiliser-les-entreprises-a-lintelligence-artificielle-et-les-accompagner-dans-sa-mise-en-oeuvre>